



PANNE D'ÉCLAIRAGE

Que faire en cas de panne d'éclairage?



CAS N°1

Si la panne d'éclairage dure plus de 45 minutes après l'heure officielle du coup d'envoi, après :



La rencontre ne peut plus reprendre

CAS N°2

Si plusieurs pannes se succèdent après l'heure officielle du coup d'envoi, la somme des pannes ne doit pas excéder 45 minutes, après :



La rencontre ne peut plus continuer

CAS N°3

Si une panne d'électricité intervient après une ou plusieurs interruptions de la rencontre pour toutes raisons que ce soit (équipement du terrain défaillant, conditions atmosphériques...) le cumul des différents arrêts ne doit pas excéder 45 minutes, après :



La rencontre ne peut plus continuer



Pour ces faits particuliers, l'arbitre devra adresser un rapport circonstancié à la commission sportive de la Ligue relatant les circonstances de la/des pannes